

FONCTIONS AFFINES

Définitions :

- Une **fonction affine** est une fonction f définie pour tout nombre réel x par $f(x) = mx + p$ où m et p sont des réels fixés.
- On dit que la fonction f est **définie sur \mathbb{R}** , l'ensemble des nombres réels.
- Si $p = 0$, alors $f(x) = mx$. La fonction f est une **fonction linéaire**.
- Si $m = 0$, alors $f(x) = p$. La fonction f est une **fonction constante**.

Exemple :

La fonction f définie sur \mathbb{R} par $f(x) = 4x - 5$ est une fonction affine avec $m = 4$ et $p = -5$.

La fonction g définie sur \mathbb{R} par $g(x) = -3x$ est une fonction linéaire (donc affine) avec $m = -3$ et $p = 0$.

La fonction h définie sur \mathbb{R} par $h(x) = 2$ est une fonction constante (donc affine) avec $m = 0$ et $p = 2$.

Propriété 1 - Définition :

La **représentation graphique** d'une **fonction affine** $f: x \mapsto mx + p$ est une **droite**.

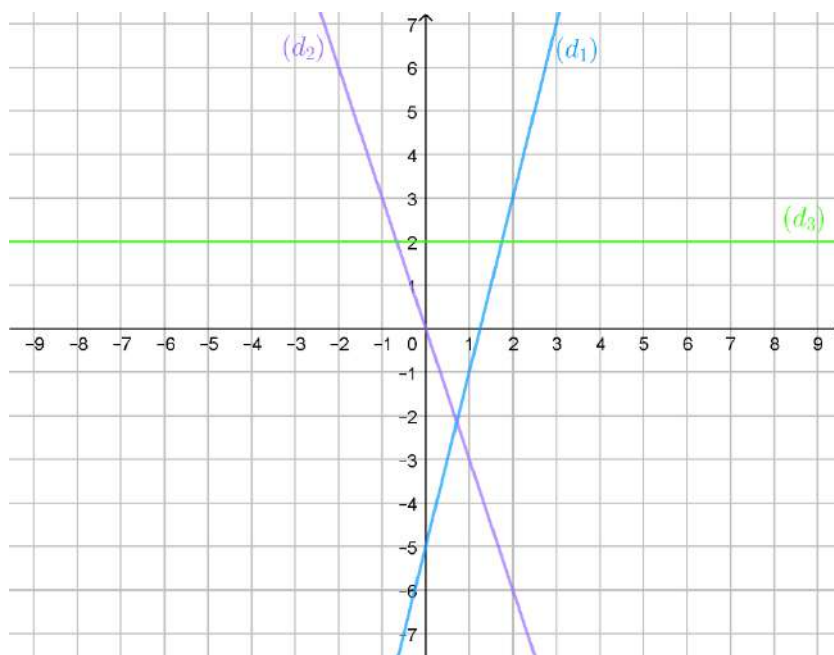
On dit que m est le **coefficient directeur** (ou la **pente**) de la droite et p est **l'ordonnée à l'origine**.

Remarques :

- Une **fonction linéaire** est représentée par une **droite passant par l'origine du repère**.
- Une **fonction constante** est représentée par une **droite parallèle à l'axe des abscisses**.

Exemples :

Reprenons les fonctions f , g et h précédentes représentées respectivement par les droites (d_1) , (d_2) et (d_3) .



Propriété 2 :

Dans un repère du plan, une **droite non verticale** représente une **fonction affine**.

Attention :

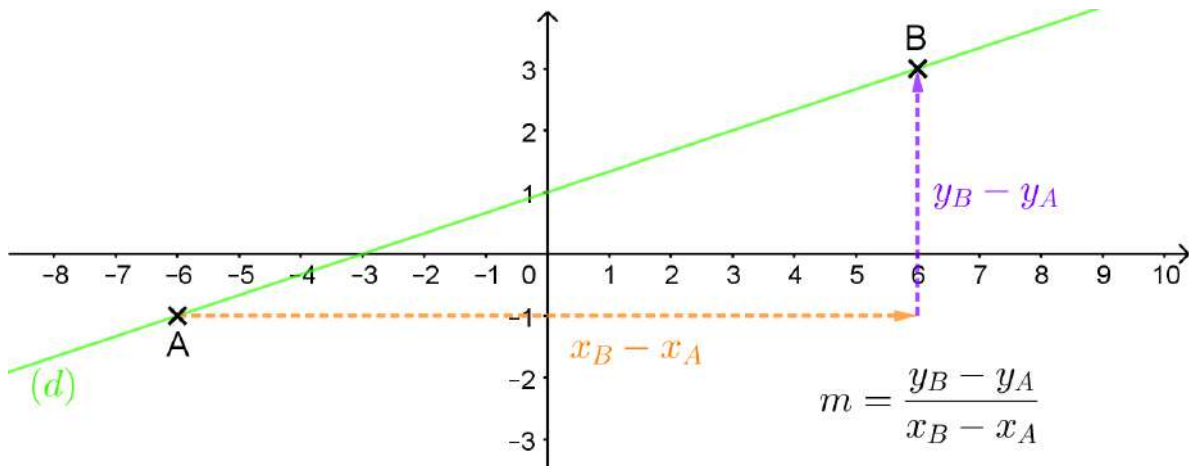
Une droite verticale ne peut pas être la représentation graphique d'une fonction.

Propriété 3 :

Soient f une **fonction affine** définie par $f(x) = mx + p$ et (d) la droite qui la représente dans un repère du plan.

Soient $A(x_A; y_A)$ et $B(x_B; y_B)$ deux **points distincts de de la droite (d)** .

$$m = \frac{f(x_B) - f(x_A)}{x_B - x_A} = \frac{y_B - y_A}{x_B - x_A}$$



Remarques :

- Si $x_B - x_A = 1$, alors $m = y_B - y_A$
- p est l'image de 0 par la fonction f donc p est l'ordonnée du point d'intersection de la droite (d) avec l'axe des ordonnées.

